
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR26.07PR**

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour la réalisation des travaux de restauration des salles de conférences, des réseaux et de divers travaux de mise en conformité de l'Hôtel de Ville

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 22 avril 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Nantana MCKINLAY, Kevin DELAY (absent), Rosario DI FIORE, Rayan AMMON, Thierry PIDOUX, Laurent THIÉMARD, Gian Carlo VALCESCHINI, Roland VILLARD et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Messieurs François ARMADA, Municipal, Thomas CZÁKA, Chef de service et Jean-François SUTTERLET, Responsable de la filière gestion immobilière. Nous les remercions pour leur disponibilité et les compléments d'informations qu'ils ont pu amener à la commission durant la séance.

Projet :

Le projet présenté reflète une volonté de préserver et de valoriser un bâtiment noté 1 au recensement architectural. Actuellement, les salles de conférences et le système électrique du bâtiment s'avèrent vétustes et insuffisants, tant en termes de confort que d'utilisation. Dans la foulée de ces travaux de mise aux normes et d'assainissement, le mobilier sera également remplacé.

Clarifications de la délégation municipale :

- Travaux :

- Le plus gros des travaux concerne l'électricité, car les tableaux généraux et les câbles doivent être remplacés.
- Tout sera mis en œuvre pour que le personnel de la Commune puisse continuer à travailler sans interruption.
- Les travaux pourront être effectués sans avoir à toucher boiseries et décorations du bâtiment.

- Mobilier et décorations :

- Les rideaux seront décrochés, nettoyés, réparés. Des rideaux sont prévus dans les salles de conférences à la place des lamelles. Les fenêtres étant en bon état, elles ne seront pas touchées.

- Une partie du système de sonorisation sera remplacée. Des beamers mobiles ou fixes sont déjà en place dans les salles.
- Des tables plus modulables et légères ainsi que des chaises empilables seront installées. Hormis l'estrade de la salle des débats, qui sera démontée car elle prend de la place sans être indispensable, rien d'autre ne sera touché.
- Une réflexion est en cours concernant la revalorisation du mobilier actuel, car si certains meubles deviennent inutilisables, beaucoup de tables et de chaises peuvent être encore utiles.
- **La délégation municipale a pris acte du souhait de la commission d'envisager d'ajouter une horloge dans les salles de conférences qui n'en ont pas, si le budget le permet.** Plusieurs possibilités ont été évoquées pour qu'un tel objet soit compatible avec l'esthétique de la salle des débats, notamment. La collaboration avec une école technique (ETJV ou CPNV) a été retenue comme une piste intéressante.
- Système de fermeture et d'ouverture des portes :
 - Etude de deux systèmes principaux actuellement : celui des écoles yverdonnoises et le dispositif choisi par l'Etat de Vaud (système espagnol). L'objectif est de pouvoir vérifier à distance que tout est verrouillé et de pouvoir donner l'accès à distance si une personne doit entrer en dehors des heures d'ouvertures prévues. À l'heure actuelle, n'importe qui peut entrer et se balader dans le bâtiment.
 - L'option de donner accès aux conseillères et conseillers avec leur badge est intéressante et en réflexion. Il existe toutefois une possibilité d'incompatibilité entre les badges actuels et le nouveau système de sécurité choisi.
- Budget :
 - Les 15% d'imprévus figurant dans le budget du préavis concernent surtout le câblage. C'est une marge importante, mais s'agissant d'un bâtiment historique, personne n'est à l'abri des mauvaises surprises lors des travaux. Il n'y a pas de frais secondaires ou de décoration dans les 15% susmentionnés.

Vœu de la commission : Suite à des problèmes récurrents pour accéder à l'Hôtel de Ville, la commission émet le vœu que l'accès au bâtiment par les commissaires soit facilité, via les badges d'identification du Conseil communal, par exemple.

Conclusions :

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.



Viviane Fehlmann

Yverdon-les-Bains, le 8 mai 2026